

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2094

23 octobre 2009

SOMMAIRE

Alma Buro-Ergonomie & Design	100511	IT Funds	100508
Altralux S.A.	100505	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	100493
Aspim	100511	Link Group S.A.	100466
Au Trois Délices S.à r.l.	100504	Link Group S.A.	100475
BCG Luxembourg Holding S.à r.l.	100505	Ludilaur S.A.	100511
Belron Luxembourg S.à r.l.	100508	LuxCo 86 S.à r.l.	100475
Belval Plaza Holding S.A.	100502	Luxemburger Investitions-Gruppe Holding AG	100502
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	100501	Manitoulin Holding S.A.	100509
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	100482	MConcept S.A.	100512
Blue Chip Selection	100512	Metal Oxides S.A.	100509
BNP Paribas InstiCash	100511	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	100494
Boutique Danielle S.à r.l.	100510	P.C. Investments S.A.	100504
Bright Ventures	100475	P.C. Investments S.A.	100508
CACO S.à r.l.	100509	PPF Lux S.à r.l.	100485
Dazzle Luxembourg N° 1 S.A.	100510	Ridgeside Investments Limited S.à r.l. ..	100510
Digital Realty (Cressex) S.à r.l.	100466	Saint Hubert S.A.	100505
Domain Invest S.A.	100492	SFI S.A.	100493
Europarc Holding S.A.	100483	Sobelnord International S.A.	100506
Eurostar Overseas S.A.	100507	Solid Ventures	100466
Fosroc Holding S.à r.l.	100482	Solumo S.A.	100510
GIP Luxembourg S.A.	100508	Tatiana	100512
GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ..	100473	Tecnovert Holding S.A.	100509
Hollywell Investments Limited S.à r.l. ..	100509	TV Guide Europe	100489
HR Corporate Finance S.A.	100487	Vedipar S.A.	100506
Iconic S.à r.l.	100510	Venturi S.A.	100486
IFC, International Fire Control S.A.	100511	Wood Cottage Investments S.A.	100507
Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A.	100512		
Infomedia S.A.	100498		

Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.336.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009130459/12.

(090157040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Link Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 71.818.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009130450/13.

(090157136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Solid Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.530.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the first day of October.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

ECP HOLDINGS S.A., a company incorporated and registered on the British Virgin Islands under number 1412377, having its registered office at P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Elsa BOURGOIS, lawyer, residing professionally at Luxembourg, 9b. boulevard Prince Henri, by virtue of proxy given on September 23rd, 2009.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Solid Ventures".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of the month of June at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred and twenty (320) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing in L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert;

b) Mr Valery KORNIENKO, employee, born in Krasnoyarsk (Russia) on 26 October 1946, residing at L-1411 Luxembourg, 1, Rue des Dahlias;

c) Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette on 31 December 1963, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

3.- Has been appointed statutory auditor:

AUDIEX S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ECP HOLDINGS S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1412377 ayant son siège social P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, juriste, privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Solid Ventures".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,

en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Patrick Hansen, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant à 5, rue Wangert, L-6931 Mensdorf;
- b) Monsieur Valery Kornienko, employé privé, né le 26 octobre 1946 à Krasnoyarsk (Russie) demeurant à 1, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;
- c) Monsieur Knut Reinertz, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOURGOIS, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40964. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130788/372.

(090157977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.618.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"GLL Management Company S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116 672, acting in its own name but for and on behalf of GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund - Strategic International I, a sub-fund of GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund, a fonds commun de placement - fonds d'investissement specialise established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Kristof MEYNAERTS, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on August 26, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a private limited liability company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140 618, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 July 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 August 2008 (number 2052, page 98471). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 November 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 January 2009 (number 2, page 81).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st January to 31st December of each year.

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to amend accordingly article 15.1 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

" **15.1.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Second resolution

The sole shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 1st October 2009, will be closed on 31st December 2009.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"GLL Management Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 672, agissant en son nom propre mais pour compte de GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund - Strategic International I, un compartiment de GLL AMB Generali Cross-Border Property Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé établi conformément aux lois luxembourgeoises,

ici représentée par Monsieur Kristof MEYNAERTS, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 août 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 618, constituée selon un acte notarié du notaire soussigné en date du 11 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 août 2008 (numéro 2052, page 98471). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 janvier 2009 (numéro 2, page 81).

La partie présente représentant l'intégralité du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier conformément l'article 15.1 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **15.1.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'exercice social actuel, qui a commencé le 1^{er} octobre 2009 prendra fin le 31 décembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11982. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130879/89.

(090157924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Link Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 71.818.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009130451/13.

(090157134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

LuxCo 86 S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009130410/12.

(090157267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Bright Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.529.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the first day of October.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

ECP HOLDINGS S.A., a company incorporated and registered on the British Virgin Islands under number 1412377, having its registered office at P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Elsa BOURGOIS, lawyer, residing professionally at Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, by virtue of proxy given on September 23rd, 2009.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Bright Ventures".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred and twenty (320) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing in L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert;

b) Mr Valery KORNIENKO, employee, born in Krasnoyarsk (Russia) on 26 October 1946, residing in L-1411 Luxembourg, 1, Rue des Dahlias;

c) Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette on 31 December 1963, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

3.- Has been appointed statutory auditor:

AUDIEX S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ECP HOLDINGS S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1412377 ayant son siège social P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Bright Ventures".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de

quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Hansen, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant à 5, rue Wangert, L-6931 Mensdorf;

b) Monsieur Valery Kornienko, employé privé, né le 26 octobre 1946 à Krasnoyarsk (Russie) demeurant à 1, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

c) Monsieur Knut Reinertz, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOURGOIS, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130789/372.

(090157976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009130407/12.

(090157155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Fosroc Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.857.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société

mère, Fosroc Group Holdings Limited Cayman Islands ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130439/14.

(090157151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Europarc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 120.722.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,

on the sixth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Casper SLUMSTRUP, company director, residing at 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Forgem Two Holding Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given to him in Gibraltar, on 20 September 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

Said proxy holder of the appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Europarc Holding S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having had its former registered office at 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, which has been denounced by notice published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 22 May 2009, under number 1056 and page 50681, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 120 722, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted by the undersigned notary, on 18 October 2006, published in the Mémorial number 2248 of 1 December 2006.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) ordinary non pledged shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "Europarc Holding S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three hundred and ten (310) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the share certificates of the Company or as the case may be the shareholders' register are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Casper SLUMSTRUP, directeur de société, demeurant au 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société:

"Forgem Two Holding Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration lui donnée à Gibraltar, le 20 septembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "Europarc Holding S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son ancien siège social au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, lequel fut dénoncé suivant avis de dénonciation publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 22 mai 2009, sous le numéro 1056 et page 50681, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120 722, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial sous le numéro 2248 du 1^{er} décembre 2006.

Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires non nanties d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "Europarc Holding S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur de la Société ou qu'en cas d'existence d'un registre des actionnaires sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SLUMSTRUP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11972. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130878/103.

(090158074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

PPF Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 101.390.

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit français Pomona S.A., ayant son siège social à F-92160 Antony, 2 et 4, Place du Général de Gaulle, (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, (Hauts-de-Seine), sous le numéro 552 044 992,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé de l'étude du notaire Paul DECKER,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'il est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "PPF LUX S.à r.l." avec siège social à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 101.390

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 21 août 2004,

modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 27 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1170 du 18 novembre 2004

Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'élargir l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le commerce, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et en détail de tous produits alimentaires, de tous produits d'entretien et de tous produits horticoles, ainsi que le négoce, l'entreposage et le transport public de ces marchandises.

La société a également pour objet le commerce, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et en détail de tous outils, machines ou produits, l'entreposage et le transport public de ces marchandises.

La société peut également exercer des activités de courtage dans les domaines précités sans toutefois se livrer à des activités qui seraient du secteur financier.

L'objet de la société est également de représenter des sociétés ou entreprises ayant un objet ou des activités identiques ou similaires. La société peut également représenter des sociétés ou des entreprises qui ont un objet ou des activités différents du sien.

La société peut également entrer dans un réseau de franchises, respectivement peut créer son propre réseau de franchises ou de franchisés.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare que l'adresse du gérant technique Monsieur Benjamin RICARD est actuellement 40, rue Simone de Beauvoir, F-54200 Toul.

100486

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38033. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130882/68.

(090158229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Venturi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.852.

L'an deux mil neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VENTURI S.A.", avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 825 du 28 septembre 2001 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 15 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que sur les sept mille cent cinquante (7.150) actions, sept mille cent cinquante (7.150) actions sont présentes ou représentés, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

1 Augmentation du capital social à concurrence de un million quatre cent vingt-huit mille cinq cents euros (1.428.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante et onze mille cinq cents euros (71.500 - EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR) par la création et l'émission de cent quarante-deux mille huit cent cinquante (142.850) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune à libérer intégralement par la renonciation et transformation d'avances actionnaires en c/c actuellement comptabilisées pour une même valeur;

2 Souscription et libération de cette augmentation de;

3 Modification subséquent des statuts;

III. Il résulte de ladite liste de présence que plus de la moitié des actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d un montant de un million quatre cent vingt-huit mille cinq cents euros (1.428.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante et onze mille cinq cents euros (71.500.- EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR) par la création et l'émission de cent quarante-deux

mille huit cent cinquante (142.850) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par la renonciation et transformation d'avances actionnaires en c/c actuellement comptabilisées pour une même valeur.

Souscription et Libération

Lesdites cent quarante-deux mille huit cent cinquante (142.850) actions nouvelles sont intégralement souscrites par Monsieur Eric FOY, demeurant à F-83120 Sainte-Maxime, 72, avenue Berthie Albrecht, ici représenté par Monsieur Marc Van Hoek, expert comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré le 24 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Expertise

L'apport en nature par conversion de créances certaines liquides et exigibles à charge de la société a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, Alter Audit S.à r.l., Réviseur d'entreprise, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 142.850 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 10 chacune. Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

Ce rapport, daté du 25 septembre 2009, après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide suite aux résolutions précédentes de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital.

L'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Van Hoek, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2009. LAC/2009/41662. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130872/85.

(090157724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

HR Corporate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.564.

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "HR CORPORATE FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social au 11 B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations numéro 669 du 8 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1779 du 22 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.";

2. Acceptation de la démission de Madame Patricia PRIMA au poste d'administrateur de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);

- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
 - toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
 - toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
 - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
 - toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Patricia PRIMA au poste d'administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur-démissionnaire:

Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2009. LAC/2009/41678. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130871/100.

(090157736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.030,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.547.

In the year two thousand and nine, the fifth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TV GUIDE EUROPE, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.547 and having a corporate capital amounting to EUR 1,000,030.- (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2003 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 31 of January 9, 2004 (the Articles). The Articles have been modified on December 28, 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 587 of March 8, 2008.

There appeared:

EUROMEDIA GROUP INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711, Centerville Road Suite 400, USA - 19808 Wilmington, Country of New Castle, and registered with the Delaware Register of Commerce under number 2964176 (the Sole Shareholder), hereby represented by Fabian Piron,

Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Santa Clara (USA), on September 29th, 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned

notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 12 of the Articles;

2. Appointment of Mr. Philippe Thieriot, manager, born in Nancy (France) on April 17, 1954, having its professional address at 6-10, rue de La Fonderie, Luxembourg L-1531, as additional manager of the Company for an undetermined period; and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 12 of the Articles, so that this article reads henceforth as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a managers' board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe Thieriot, manager, born in Nancy (France) on April 17, 1954, having its professional address at 6-10, rue de La Fonderie, L-1531 Luxembourg, as additional manager of the Company with immediate effect for an undetermined period.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TV GUIDE EUROPE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.547 et ayant un capital social s'élevant à EUR 1.000.030,- (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 9 janvier 2004 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés le 28 décembre 2007 suivant un acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hespérange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 8 mars 2008.

A comparu:

EUROMEDIA GROUP INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road Suite 400, Etats-Unis d'Amérique - 19808 Wilmington, Country of New Castle, enregistrée auprès du registre de commerce du Delaware sous le numéro 2964176 (l'Associé Unique), ici représentée par Fabian Piron, Avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Santa Clara (USA), le 29 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 12 des Statuts;

2. Nomination de Monsieur Philippe Thieriot, gérant, né le 17 Avril 1954 à Nancy (France) et ayant son adresse professionnelle au 6-10, rue de La Fonderie, Luxembourg L-1531, en tant que gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée; et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 12 des Statuts, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document."

100492

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Philippe Thieriot, gérant, né le 17 Avril 1954 à Nancy (France) et ayant son adresse professionnelle au 6-10, rue de La Fonderie, L-1531 Luxembourg, en tant que gérant supplémentaire de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: F. Piron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2009. LAC/2009/41477. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130862/146.

(090157842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Domain Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.830.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DOMAIN INVEST S.A.", avec siège social à Leudelange, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 496 du 27 février 2008. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1737 du 15 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme WITTAMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Leudelange, qui assume également la fonction de secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Leudelange, 2, rue Léon Laval à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

2. Modification afférente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

100493

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

Art. 1^{er} (deuxième alinéa). "Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WITTAMER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38332. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131457/47.

(090158880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Par résolutions signées en date du 21 septembre 2009, les associés ont pris la décision de ne pas renouveler le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131236/13.

(090157840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

SFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.067.

L'an deux mille neuf,

le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SFI S.A.", une société anonyme, constituée conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 519 du 14 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 129 743, et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Diego Benvissuto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sofie Van Herzeele, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation et approbation du bilan intérimaire et du compte des pertes et profits au 30 septembre 2009.

2) Dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver le bilan et le compte de pertes et profit intérimaires de la Société, arrêtés au 30 septembre 2009.

Une copie dudit bilan et compte de pertes et profit intérimaires, après signature "ne varietur" par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "SFI S.A."

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société "VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 52 610.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BENVISSUTO, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11962. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130881/69.

(090157628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.752,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

In the year two thousand nine, on the seventeenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.200 and having a share capital of EUR 81,751 (eighty-one thousand seven hundred and fifty-one Euro) (the Company), incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association N° C-1923 on 7 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended the most recently pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 July 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association N° C-1624 on 24 August 2009.

THERE APPEARED:

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B 130.205 and having a share capital of EUR 78,720 (seventy-eight thousand seven hundred and twenty Euro) (the Sole Shareholder), here represented by Mieke Verstraeten, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 81,751,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-one thousand) shares having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the nominal share capital of the Company by a nominal amount EUR 1,- (one Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 81,751 (eighty-one thousand seven hundred and fifty-one Euro), divided into 81,751,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-one thousand) shares having each a par value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) to an amount of EUR 81,752 (eighty-one thousand seven hundred and fifty-two Euro), represented by 81,752,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-two thousand) shares (the Shares) having each a par value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) by way of the creation of 1,000 new shares of the Company together with a share premium;

3. Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in cash of the Euro equivalent of USD 16,808,924.73 (sixteen million eight hundred and eight thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars and seventy-three United States Cents) based on the exchange rate quoted in the Wall Street Journal on 15 Sept 2009;

4. Subsequent amendment of articles 5 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the deposit of Company's shares in the share register of the Company as per the above items.

III. That the Sole Shareholder, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of EUR 1 (one Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 81,751 (eighty-one thousand seven hundred and fifty-one Euro), divided into 81,751,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-one thousand) shares having each a par value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) to an amount of EUR 81,752 (eighty-one thousand seven hundred and fifty-two) Euro, represented by 81,752,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-two thousand) shares having each a par value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the Shares as follows:

Intervention - Subscription - Paiements

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of 1,000 (one thousand) shares having each a par value of a EUR 0.001 (thousandth of an Euro), and to pay them up in full by means of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 11,453,601.31 (eleven million four hundred and fifty-three thousand six hundred and one Euro thirty-one Cent), corresponding to the Euro equivalent of USD 16,808,924.73 (sixteen million eight hundred and eight thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars and seventy-three United States Cents) based on the exchange rate quoted in the Wall Street Journal on 15 September 2009 (the Contribution in Cash).

The above Contribution in Cash to the Company shall be allocated as follows:

- to the extent of EUR 1 (one Euro) to the nominal share capital account of the Company, and
- the remaining balance in an amount of EUR 11,453,600.31 (eleven million four hundred and fifty-three thousand six hundred Euro thirty-one Cent) to the share premium account of the Company.

The contribution in Cash is documented by a blocking certificate issued by Société Générale which confirms the availability of the funds (the Blocking Certificate). A copy of the Blocking Certificate, will remain attached to the present deed for registration purposes.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares
Mold-Master Luxembourg Holdings S.à r.l.	<u>81,752,000</u>
TOTAL	81,752,000

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed and paid in share capital is fixed at EUR 81,752 (eighty-one thousand seven hundred and fifty-two) Euro, represented by 81,752,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-two thousand) shares having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) per share each"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration in the share capital register of the Company (including for the avoidance of any doubts, the signature of the said register) (i) the increase of the share capital of the Company and (ii) to see any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,500 (four thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.,

une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20 rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.200 et ayant un capital social de 81.751 EUR (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante et un euros) (la Société), constituée le 16 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1923 du 7 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le plus récemment en vertu d'un acte du notaire instrumentaire le 3 juillet 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1624 du 27 août 2009.

A COMPARU:

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20 rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.205 et ayant un capital social de 78.720 EUR (soixante-dix-huit mille sept cent vingt euros) (l'Associé Unique), ici représentée par Mieke Verstraeten, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 81.751.000 (quatre-vingt-un million sept cent cinquante et un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'Euro) chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée est par conséquent constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant de un Euro (1 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de 81.751 EUR (quatre-vingt et un mille sept cent cinquante et un Euro), divisé en 81.751.000 (quatre-vingt et un million sept cent cinquante et un mille) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'Euro) à un montant de 81.752 EUR (quatre-vingt et un mille sept cent cinquante-deux Euro), divisé en 81.752.000 (quatre-vingt et un million sept cent cinquante-deux mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'Euro) par l'émission de 1.000 nouvelles parts sociales accompagnée d'une prime d'émission;

3) Souscription et libération par l'Associé Unique de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire correspondant à l'équivalent en Euro de 16.808.924,73 USD (seize millions huit cent huit mille neuf cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis et soixante-treize cents d'Euro) sur la base du taux de change figurant au Wall Street Journal du 15 septembre 2009;

4) Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus;

5) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société, conformément aux point ci-dessus; et

III. Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social avec droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant nominal de 1 EUR (un euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de 81.751 EUR (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante et un euros), divisé en 81.751.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante et un mille) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euros) à un montant de 81.752 EUR (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-deux euros), divisé en 81.752.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante-deux mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euros).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux nouvelles Parts Sociales émises de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représenté par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro), et de la libérer au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 11.453.601,31 EUR (onze millions quatre cent cinquante-trois mille six cent et un euros trente et un cents) correspondant à 16.808.924,73 USD (seize millions huit cent huit mille neuf cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis et soixante-treize cents) sur la base du taux de change figurant au Wall Street Journal du 15 septembre 2009 (l'Apport en Numéraire).

L'Apport en Numéraire à la Société sera allouée comme suit:

- dans la limite de 1 EUR (un Euro) au capital social nominal de la Société, et

- le montant restant d'un montant de 11.453.600,31 EUR (onze millions quatre cent cinquante-trois mille six cent euros trente et un cents) sur le compte d'émission de la Société.

L'Apport en Numéraire est attesté par un certificat de blocage émis par Société Générale, qui confirme la disponibilité des fonds (le Certificat de Blocage). Un exemplaire du Certificat de Blocage, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes en vue de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide, suite à l'augmentation de capital documentée ci-dessus d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales
Mold-Master Luxembourg Holdings S.à r.l.	<u>81.752.000</u>
TOTAL	81.752.000

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications décidées dans les résolutions précédentes, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à un montant 81.752 EUR (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-deux euros), représenté par 81.752.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante-deux mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription au registre des parts sociales de la Société (y inclus afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre de parts sociales) de (i) l'augmentation de capital social de la Société et (ii) de procéder à toutes formalités afférentes, le cas échéant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ 4.500 EUR (quatre mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Verstraeten et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38838. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130875/213.

(090157690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Infomedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 56.042.

In the year two thousand and nine, the fifth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the public limited liability company (société anonyme) "INFOMEDIA S.A.", having its registered office at 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.042, incorporated by a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Luxembourg, on June 5, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 462 of December 14, 1991 (the Articles). The Articles have

been lastly amended on November 21, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368 of March 14, 2007.

The Meeting is chaired by Fabian Piron, Lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Claire Benedetti, Lawyer, residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Marie Roche, Lawyer, residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The sole shareholder, represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

This attendance list shows that five thousand six hundred and eighty (5,680) shares without par value, representing the entire share capital, are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, which has previously been communicated to the sole shareholder present or represented, the sole shareholder expressly declaring to acknowledge it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 6 of the Articles;

2. Appointment of Mr Philippe Thieriot, manager, born in Nancy (France) on April 17, 1954, having its professional address at 6-10, rue de La Fonderie, Luxembourg L-1531, as additional director of the Company for a period of six years; and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the Articles, so that this article reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Board of Directors has the full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object, all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or, more Directors, managers or other officers; they need not to be shareholders of the Company.

The Company is bound toward third parties:

- Up to the amount of EUR 1,239.47, by the individual signature of any Company director;

- Over this amount, by the individual signature of the person to whom the day-to-day management of the Company has been delegated, within such day-to-day management, or by the joint signatures of two Company directors including the signature of the person to whom the day-to-day management of the Company has been delegated beyond such day-to-day management.

Circular resolutions signed by all the directors (the Directors Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a directors' board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Directors Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board of Directors by telephone or video conference, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe Thieriot, manager, born in Nancy (France) on April 17, 1954, having its professional address at 6-10, rue de La Fonderie, Luxembourg L-1531, as additional director of the Company with immediate effect for a period of six years. The mandate of the director shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mil neuf, le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de INFOMEDIA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.042, constituée suivant un acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 14 décembre 1991 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 novembre 2006 suivant un acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hespérange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 14 mars 2007.

L'Assemblée est présidée par Fabian Piron, Avocat, résidant à Luxembourg.

Le président nomme Claire Benedetti, Avocate, résidant à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Marie Roche, avocate, résidant à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

L'associé unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'associé unique et les membres du Bureau de l'Assemblée.

La procuration de l'associé unique représenté à l'Assemblée restera également annexée au présent acte et sera signée par les parties.

Cette liste de présence montre que cinq mille six cent quatre-vingts (5.680) actions sans valeur nominale, représentant l'entière du capital social, sont représentées à l'Assemblée. Par conséquent, l'Assemblée peut valablement décider sur tous les objets de l'ordre du jour qui ont été précédemment communiqués à l'associé unique présent ou représenté qui le reconnaît.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des Statuts;

2. Nomination de Monsieur Philippe Thieriot, gérant, né le 17 Avril 1954 à Nancy (France) et ayant son adresse professionnelle au 6-10, rue de La Fonderie, Luxembourg L-1531, en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société pour une durée de six ans; et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 6 des Statuts, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à L'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président. En cas d'absence du président, un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée vis-à-vis des tiers:

Jusqu'à concurrence de EUR 1,239.47, par la signature individuelle de chaque administrateur;

Au-delà de ce montant, par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes des deux administrateurs dont celle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée en dehors du cadre de cette gestion journalière.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Administrateurs, des résolutions adoptées par le conseil d'administration par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document."

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Philippe Thieriot, gérant, né le 17 Avril 1954 à Nancy (France) et ayant son adresse professionnelle au 6-10, rue de La Fonderie, Luxembourg L-1531, en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société avec effet immédiat pour une durée de six ans. Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: F. Piron, C. Benedetti, M. Roche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2009. LAC/2009/41478. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130860/159.

(090157851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009130405/12.

(090157142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 115.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009130399/12.

(090157119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Luxemburger Investitions-Gruppe Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 72.653.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and nine, on the second day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AFROSTAR TRADING LIMITED, having its registered office at Kimonos 52A, Agios Nikolaos, PC 3095 Limassol
Cyprus

hereafter "the Appearing"

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on August 18th, 2009

said power shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, attached to the present deed.

The Appearing acting in its capacity of shareholder of the public limited liability company LUXEMBURGER INVESTITIONS-GRUPPE HOLDING AG, incorporated by a deed of notary Edmond SCHROEDER, residing in Mersch, on November 11th, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 50 on January 15th, 2000; has declared the following to the undersigned notary; that:

- The public limited liability company LUXEMBURGER INVESTITIONS-GRUPPE HOLDING AG having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 72.653

- The corporate capital of the company is fixed at two million Luxemburger Franken (LUF 2,000,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of a nominal value of one thousand Luxemburger Franken (LUF 1,000.-) all fully paid up.

- The sole shareholder owns and holds all the shares

- The activity of the Company has ceased

Then the appearing sole shareholder, represented as mentioned, requested the notary to act the following:

That the Appearing as sole shareholder, decides to dissolve the Company with immediate effect, and to appointed Irina Loutchina Skittides as Liquidator, who wrote a Liquidationreport, which report shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

Said Liquidationreport has been verified by KF SAVVIDES & Co Limited; acting as controller of the Liquidation, who confirms and approves the report.

Then the sole Shareholder, acting as mentioned before, to take over all Assets and liabilities, and that the Sole Shareholder will be liable for and will take over all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, so that all the liabilities of the Company are paid, and the sole Shareholder will receive all assets of the Company;

as a consequence the liquidation of the company is closed;

full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company:

the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend neun, den zweiten Oktober.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

AFROSTAR TRADING LIMITED, mit Sitz in Kimonos 52A, Agios Nikolaos, PC 3095 Limassol Cyprus

nachfolgend "die Komparentin",

vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 18. August 2009,

welche, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Erscheinenden und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin in ihrer Eigenschaft als Anteilhaberin Aktiengesellschaft LUXEMBURGER INVESTITIONS-GRUPPE HOLDING AG, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit Sitz in Mersch, am 11. November 1999 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 50 vom 15 janvier 2000; hat dem amtierenden Notar erklären lassen:

- dass die Aktiengesellschaft LUXEMBURGER INVESTITIONSGRUPPE HOLDING AG ihren Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, hat und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 72.653

- dass das Gesellschaftskapital zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) alle vollends eingezahlt;

- dass die vertretene Anteilhaberin alle Aktien der Gesellschaft innehält;

- dass die Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat.

Sodann hat die erschienene Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, den Notar aufgefordert zu beurkunden:

Dass sie als einzige Anteilhaberin beschlossen hat die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen, und Irina Loutchina Skittides zum Liquidator der Gesellschaft bestimmt hat, Letzterer hat demzufolge einen Liquidationsbericht verfasst, welcher, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Vorstehender Liquidationbericht wurde durch PKF SAVVIDES & CO LIMITED; als diesbezüglich bestellter "Prüfungs-kommissar geprüft, für richtig befunden und bestätigt.

Alsdann erklärt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs,, alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für alle noch unbekanntes und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekanntes ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva der alleinigen Anteilhaberin zu übertragen sind.

Infolge von Vorstehendem ist die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen;

den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar wird für die Ausübung ihrer Tätigkeit, bis zum heutigen Tage, vollends Entlast erteilt;

und sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der Gesellschaft werden für die Dauer von 5 Jahren an folgender Adresse aufbewahrt L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die vorliegende Ausfertigung in Englisch verfasst ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Person und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text maßgebend sein.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41392. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130876/100.

(090157822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

P.C. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.249.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129782/10.

(090156550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Au Trois Délices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5516 Remich, 11, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 52.169.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Edith RISCHARD, commerçante, épouse de Monsieur Robert DEBANCK, demeurant à L-5516 Remich, 11, rue du Château.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "AU TROIS DELICES S.à r.l.", ayant son social à L-5516 Remich, 11, rue du Château, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.169, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 25 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 572 de 1995 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cents (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Que le comparant, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "AU TROIS DELICES S. à r.l." et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. RISCHARD, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 14 septembre 2009. Relation: REM/2009/1185. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 octobre 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009130214/39.

(090157544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.982.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130224/11.

(090157156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Altralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129946/10.

(090156636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Saint Hubert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.395.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAINT HUBERT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 864 du 24 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (TRENTE-CINQ MILLE EUROS) à EUR 1.035.000,- (UN MILLION TRENTE-CINQ MILLE EUROS) par la création et l'émission de 1.000 (MILLE) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (TRENTE-CINQ MILLE EUROS) à EUR 1.035.000,- (UN MILLION TRENTE-CINQ MILLE EUROS) par la création et l'émission de 1.000 (MILLE) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les MILLE (1.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, prénommé.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à EUR 1.035.000,- (UN MILLION TRENTE-CINQ MILLE EUROS) représenté par 1.035 (MILLE TRENTE-CINQ) actions sans désignation de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39153. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131456/64.

(090158876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Sobelnord International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.609.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129764/10.

(090156529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Vedipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.813.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129765/10.

(090156532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Eurostar Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.213.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129775/10.

(090156535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Wood Cottage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.306.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

Dolorès BATSELAERE, née le 24 mai 1968, demeurant 57, Chemin de Bas-Ransbeck, B-1380 Ohain,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 66.306, a été constituée en date du 16 septembre 1998 par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 857 du 26 novembre 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme "WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de EUR 123,95.

III.- Que la mandante est l'actionnaire unique de la société "WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A.".

IV.- Que la mandante a décidé de dissoudre et de liquider la société "WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la mandante déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société "WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A.".

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société "WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A." est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. STACCHINI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 janvier 2007. Vol. 31CS Fol. 41 Case 6. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009130179/51.

(090157545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129779/10.

(090156537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour IT FUNDS

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009130018/15.

(090156495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Belron Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.538.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129781/10.

(090156544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

P.C. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.249.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129783/10.

(090156553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

CACO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 70, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 48.731.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129879/10.

(090156717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Tecnovert Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129920/10.

(090156264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 116.508.

*Extrait des décisions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 15 juin 2009**Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009130026/15.

(090156753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Metal Oxides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 79.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129922/10.

(090156265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 75.129.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129923/10.

(090156266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129925/10.

(090156270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Ridgeside Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 116.507.

*Extrait des décisions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 15 juin 2009**Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009130028/15.

(090156754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Boutique Danielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 22.498.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129941/10.

(090156315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Solumo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129942/10.

(090156170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Iconic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 100.472.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129943/10.

(090156146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.026.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129944/10.

(090156718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

IFC, International Fire Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 142.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFC, INTERNATIONAL FIRE CONTROL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130306/12.

(090157333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Aspim, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 133.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASPIM, Société Anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130304/12.

(090157326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Alma Buro-Ergonomie & Design, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 20, rue Edmond Reuter, Z.A. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 73.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN, Société Anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009130303/12.

(090157324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Ludilaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 73.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUDILAU S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009130302/12.

(090157320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Tatiana, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 73.234.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130332/10.

(090157412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

MConcept S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.
R.C.S. Luxembourg B 131.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130325/10.

(090157377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 139.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BINTENER-KLEIN-PAQUET S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009130308/12.

(090157339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Blue Chip Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 71.119.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 23 septembre 2009 (date de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Le Liquidateur
Jean-Michel GELHAY / Donald VILLENEUVE
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009130260/15.

(090157279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.
